

TERRE-NEUVE ET CANADA

SIGNATURE DES CONDITIONS DE L'UNION

LE 11 DÉCEMBRE 1948, les représentants de Terre-Neuve et du Canada signaient dans l'enceinte du Sénat, à Ottawa, les conditions de l'union des deux pays.

Si, comme on le présume, ces conditions sont approuvées par le Parlement canadien ainsi que par la Commission de gouvernement de Terre-Neuve, puis confirmées par le Parlement du Royaume-Uni, l'union devrait s'effectuer le 31 mars 1949.

Aperçu historique

Cette question d'union n'est nouvelle, ni pour le Canada ni pour Terre-Neuve. Des délégués de Terre-Neuve participaient en 1864 à la Conférence de Québec, qui traça les grandes lignes de la Confédération. Cinq ans plus tard, cependant, Terre-Neuve refusait de s'unir au Canada en renversant aux élections le parti de la Confédération. Toutefois, l'union resta toujours possible en vertu de l'article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), qui prévoyait l'entrée éventuelle de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique dans la Confédération, aux termes et conditions qui pourraient être convenus de part et d'autre. Depuis, la politique du Canada à cet égard a été de laisser l'initiative à Terre-Neuve. A la suite de la débâcle financière de 1894, Terre-Neuve fit des ouvertures en vue de l'union, mais comme on ne parvenait pas à s'entendre sur les conditions financières, les négociations furent rompues. Ce n'est qu'en 1947 que de nouvelles démarches officielles furent faites à cette fin.

En 1934, pendant la crise économique, Terre-Neuve avait renoncé au gouvernement responsable pour s'en remettre de la direction des affaires à une Commission nommée par le Royaume-Uni. Le Gouvernement britannique assurait au pays une garantie financière jusqu'à ce que l'Île redevînt capable de se subvenir à elle-même et que le peuple réclamât la restauration du régime responsable. Malgré le redressement financier qui se produisit durant les premières années de la guerre, il fut décidé d'attendre la fin des hostilités pour examiner l'opportunité d'un changement constitutionnel. En 1946, une Convention nationale était élue avec mission d'étudier la situation économique et financière de Terre-Neuve et de formuler des recommandations quant aux divers modes de gouvernement qui pourraient être proposés à la population par voie de referendum.

Le 20 mars 1947, le Gouverneur de l'Île, au nom de la Convention nationale de Terre-Neuve, demandait au Gouvernement canadien de bien vouloir recevoir une délégation en vue d'examiner la possibilité de trouver une base d'union fédérale juste et équitable de Terre-Neuve et du Canada. Cette proposition ayant été acceptée, la Convention envoya à Ottawa en juin 1947 une délégation qui conféra avec un comité du cabinet jusqu'en septembre. Le 29 octobre 1947, le premier ministre du Canada envoyait au